



La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France

RAPPORT

**Fonds mutualisé
et développement**

2020

20
20



Sommaire

1. Fonds Mutualisé : Rappel des principes..... 5
2. Les projets appuyés par les
Conventions de Développement en 2020..... 6
3. Annexe financière13

Fonds Mutualisé :

rappel des principes

Le Fonds Mutualisé a été créé en 1987 afin de permettre l'accompagnement et le développement des fédérations départementales ou régionales.

Depuis 2002, les modalités de gestion du fonds ont été ajustées visant à mieux échanger, partager autour des projets de développement, dans le cadre d'un fonctionnement en réseau, et favoriser la mutualisation entre les Fédérations.

Des axes et des critères d'attribution ont été mis en place sur :

- le soutien au démarrage de fédérations dans les zones qui en sont dépourvues,
- le financement partiel et temporaire de fédérations nouvelles ou en difficulté de développement,
- l'aide temporaire à des fédérations plus anciennes se trouvant en difficulté passagère (développement/restructuration),
- la prise en compte d'appuis de proximité par une fédération voisine de centres sociaux fédérés directement par la FCSF,
- les objectifs de mutualisation fédérale au plan de la région (incluant les moyens liés aux contrats de plan et leurs déclinaisons, Fonds européens),
- l'engagement national dans l'enjeu européen et international ; mission d'étude de faisabilité d'un futur regroupement à ces niveaux.

Ces critères d'attribution ont été confirmés et complétés, lors de l'Assemblée générale 2009, par une priorisation du soutien :

- au développement de plateformes ou unions régionales ou interfédérales
- au développement de nouveaux territoires,
- au développement des adhésions,
- à l'appui de projets de travail collectif portés par plusieurs fédérations (intervention annuelle).

Depuis l'Assemblée Générale 2019 et ce, pour une période expérimentale de 3 ans, le fonds mutualisé soutient le financement d'études recherches actions.

A l'issue de la phase expérimentale, un bilan sera proposé à l'Assemblée Générale 2022 avant le vote définitif de ce critère d'attribution.

Elles doivent impérativement répondre aux règles :

- **de coopération** (portage interfédéral et portage partagé « bénévoles/salarié-e-s »),
- **de mutualisation** (appel prioritaire aux compétences acquises par les fédérations plutôt que le recours à un cabinet extérieur),
- **avec un retour et une exploitation possible par tout le réseau** (la demande au fonds mutualisé doit prévoir dès l'origine la méthode et les moyens de diffusion des résultats de la recherche).

La répartition financière du Fonds mutualisé, votée lors de l'Assemblée générale des 19 et 20 juin 2004, a également été modifiée comme suit :

- 5 % sur l'ingénierie
- 95 % sur les demandes, après validation du Conseil d'administration de la FCSF.

Le **Comité Technique National** (CTN), instauré par délibération du Conseil d'Administration le 11 décembre 2004 et constitué de cadres « inter fédéraux » : Délégué-e-s de la FCSF, Chargé-e-s de mission en région et Cadres fédéraux, a vu ses missions renforcées :

1. Mission de Délégation générale collégiale : Aide à la décision du Conseil d'Administration. Chaque Conseiller-e Technique National à un rôle de référent national mandaté auprès des fédérations,
2. Mission d'Appui stratégique : logique territoriale – Appui au développement dans le réseau de l'ingénierie (compétences et intervention des fédérations)
3. Fonction : conseil sur le projet, appel à vérification (Convention de Développement du Fonds mutualisé)

Ce comité a pour objectif d'accompagner les projets fédéraux (sur le plan stratégique, le pilotage professionnel, etc.), renforçant ainsi, par exemple, la qualité de mise en œuvre des conventions de développement du fonds mutualisé.

Le comité technique national intervient en accompagnement des demandes des fédérations locales avant et après la présentation de la demande aux instances de la FCSF.

En 2020, le CTN était composé de :

Georges BRAY, délégué à la Fédération de Charente (suivi des régions de la Bretagne, le Centre, Auvergne Rhône Alpes), Zohra HAMOU LHADJ, déléguée de la Fédération du Bas Rhin (suivi des régions Bourgogne Franche Comté et Provence Alpes Côte d'Azur), Raymond JEGOU, délégué de la Fédération de Bretagne (suivi des régions Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Normandie), Florence MIELLE, déléguée de la Fédération de Côte d'Or (suivi des régions Grand Est et Hauts de France), Joseph RICHARD-COCHET, délégué de l'Union des centres sociaux des Bouches du Rhône (Suivi des régions Occitanie et Ile de France) Alain Cantarutti, délégué général de la FCSF, Xavier LIONET, délégué général adjoint de la FCSF, Nicolas OBERLIN, délégué de la FCSF et Ayate HEBBALI BEN SALEM, chargée de mission réseau de la FCSF.

Lors du Conseil d'administration du 14 avril 2012, il a été décidé qu'un-e administrateur-trice national-e prendrait part au travail du Comité Technique National. Le Conseil d'administration du 28 juin 2014 a nommé Dominique GARET, dans le cadre de sa mission de suivi du réseau, référent politique du Fonds mutualisé. Pour succéder à Dominique GARET, le conseil d'administration le 3 octobre 2020 a nommé Patrice MENARD.

Les projets appuyés par les conventions de développement en 2020

Le Fonds mutualisé a été utilisé à hauteur de **411 960 €** en 2020. Il a permis de co-financer :

Le soutien au démarrage de fédérations dans les zones qui en sont dépourvues :

Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (57 840 €)

Depuis cinq années, la FCSF développe une mission générale pour soutenir le développement de territoires non pourvus de fédération ou en centres sociaux fédérés pour laquelle elle sollicite le fonds. Cette mission concerne entre autres certains départements d'Outre-Mer, de Normandie, de Corse ou encore le Limousin, le Lot et Garonne et les Landes.

En Outre-Mer :

En 2020, en Guyane, le Fonds mutualisé a permis de développer le fédéralisme :

- Développement des adhésions (3 premières structures reconnues au niveau national),
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'écriture de leur futur projet fédéral et des statuts de l'association MANIOC (association de préfiguration de la future fédération des centres sociaux),
- Organisation de deux formations FAVE,
- Accompagnement du chargé de mission dans sa prise de poste.

En Guadeloupe, en partenariat avec la CAF, la FCSF a mené une mission d'appui au développement auprès de 30 structures AVS (animation de la vie sociale) avec un accompagnement vers l'agrément centre social de 7 porteurs de projets et 4 EVS (Espace de Vie sociale). Le Fonds mutualisé a permis notamment le développement du fédéralisme avec la mise en réseau des structures et des acteurs afin de construire un espace de coopération et d'interconnaissance.

En Martinique, la FCSF a également développé un partenariat avec la CAF dans le cadre d'une mission

d'appui au développement de l'AVS avec : l'appui à la création de 6 nouvelles structures, de 2 centres existants en renouvellement de projet et un accompagnement SENACS.

En 2020, la FCSF a mené à l'île de la Réunion une mission d'appui au développement du fédéralisme auprès des structures existantes.

En Normandie :

En 2020, l'appui de la FCSF a porté sur d'une part le suivi de SENACS « Normandie » et l'animation de réseau et, d'autre part, sur la mission de coordination et d'appui en lien avec la CARSAT avec l'organisation d'une journée régionale CARSAT. La FCSF a organisé des rencontres avec les acteurs du département du Calvados intéressés par une démarche fédérale.

Corse :

En 2020, la FCSF a poursuivi son accompagnement auprès de l'association de préfiguration d'une fédération des centres sociaux Corse.

Landes, Lot et Garonne, Limousin :

La mission de développement du fédéralisme sur ces territoires est portée par l'URNACS. Le travail engagé sur les départements des Landes et du Lot et Garonne avec les Caf locales pour amplifier les dynamiques et créations de centres sociaux a été poursuivi. Des actions d'animation en direction des centres sociaux du Limousin en vue d'amorcer une dynamique de réseau ont été mises en place.

Le financement partiel et temporaire de fédérations nouvelles ou en difficulté de développement

Fédération des Centres Sociaux de la Seine Maritime (25 000 €) - 1ère année (sur 3 ans)

Le Fonds Mutualisé soutient ici la création d'une nouvelle fédération (2019), bâtie sur le « Réseau des Centres Sociaux et socio culturels de Seine-Maritime » lui-même créé 4 ans auparavant. Elle réunit 16 structures. Les fonds mutualisés vont permettre de sécuriser le budget lors des 3 premières années de fonctionnement de la Fédération 76, particulièrement concernant la création du poste de délégué (effective en début 2020). Les fonds mutualisés ont apporté du crédit auprès des autres financeurs, et démontrent la capacité du réseau à se développer par lui-même, ce qui, dans un département où la FCSF est peu connue, constitue une garantie importante. Le projet fédéral s'articule autour de 3 axes de travail :

- Représentation et partenariats,
- Animation du réseau et appui technique,
- Communication et informations.

Impactée par la pandémie, comme d'autres, la jeune fédération a néanmoins déjà bien avancé sur ces 3 dimensions. Les perspectives de développement sont solides sur le plan des nouvelles adhésions et du partenariat institutionnel. La fédération a également su s'appuyer sur des partenariats inter-fédération porteurs de dynamique.

L'aide temporaire a des fédérations plus anciennes se trouvant en difficulté passagère (développement/restructuration)

Fédération interdépartementale Garonne Occitanie (30 000 €) - 1ère année (sur 3 ans)

La « FIGO » a été créée le 21 janvier 2016 et a été reconnue par la FCSF le 8 octobre 2016. Elle s'étend sur 8 départements d'Occitanie (ex territoire Midi Pyrénées)

L'année 2020 a été marquée par de belles avancées dans le développement et la structuration de la fédération, et ce malgré la crise sanitaire.

L'aide du fond mutualisé a permis de renforcer l'équipe de la fédération, avec l'arrivée d'un nouveau salarié, et

ainsi d'avancer sur les 3 objectifs définis en amont de la demande :

1. Renforcer le partenariat,
2. Développer le réseau et les adhésions,
3. Asseoir le réseau.

Concernant le premier objectif, la fédération a signé en 2020 une convention avec chacune des 8 CAFs départementales : une convention socle pour chaque CAF et une demande hors socle sur deux départements. Un rapprochement est en cours avec les Mutualités Sociales Agricoles.

Le partenariat avec la CARSAT se poursuit.

Le deuxième objectif a été particulièrement dynamisé durant la crise sanitaire, avec une mobilisation importante de l'équipe fédérale auprès de l'ensemble des centres sociaux des 8 départements. Une stratégie payante, puisqu'en 2020, ce sont 20 centres sociaux supplémentaires qui ont adhéré.

Enfin, concernant le troisième objectif, l'enjeu pour la fédération FIGO est de conforter sa place et son expertise dans les schémas locaux et départementaux. Ceci avance dans le bon sens avec la participation aux travaux sur les Conventions Territoriales Globales.

Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre (25 000 €) - 1ère année (sur 1an)

Le fonds Mutualisé a permis d'assurer une mission d'accompagnement dans le cadre de la restructuration de cinq centres sociaux associatifs adhérents. Cette démarche a eu pour objectif de faire face à la dissolution programmée de l'association multi gestionnaire regroupant les cinq centres sociaux de la ville de Nevers et de les accompagner dans leur autonomisation. Dans un contexte de crise sanitaire, l'accompagnement n'a pas été facilité côté mobilisation des habitants sur les projets associatifs pour 4 des 5 Centres Sociaux. Les processus d'autonomie des Centres Sociaux sont en cours.

Fédération des Centres sociaux de Côte d'Or (25 000 €) - 1ère année (sur 3 ans)

La fédération compte 24 centres sociaux et 7 EVS sur son territoire, 15 centres sont adhérents et pas encore d'EVS adhérents.

Le fonds mutualisé a permis :

- Le renforcement de l'équipe technique de la FD par la création d'un poste de chargé de mission qui participe à :
 - assurer la proximité et la réactivité en termes d'animation du réseau

(notamment dans le cadre de l'accompagnement de nouvelles gouvernances et d'une démarche prospective de déploiement vers les 7 EVS et les CS non adhérents),

- développer et renforcer les expertises thématiques (notamment vieillissement et accès aux droits) et techniques (mise à disposition de CS, veille financière),
- le renforcement des partenariats locaux : associatifs et institutionnels.

Fédération des Centres Sociaux du Centre Val de Loire (25 000 €) - 2^{ème} année (sur 3 ans)

La Fédération du Centre est une Fédération régionale. Elle a donc vocation à animer un réseau de six départements, aux réalités diverses. Un travail de recherche a été lancé autour du Développement du Pouvoir d'Agir (Eng'agir) en lien avec les Universités de la Région.

Ce soutien a permis un développement de la Fédération par le recrutement d'un chargé de mission en appui à la Déléguée. Une nouvelle forme de gouvernance a été imaginée pour maintenir à la fois des liens de proximité dans un territoire aussi vaste. Le fonds mutualisé a également permis de renforcer une dynamique entre centres sociaux, une hausse du nombre d'adhésions et le renforcement des partenariats.

Fédération des Centres sociaux du Languedoc Roussillon (10 000 €) - 3^{ème} année (sur 3 ans)

La Fédération des Centres Sociaux du Languedoc-Roussillon a décidé de se réorganiser en vue de se redéployer sur les différents territoires et de stabiliser sa situation financière.

Les objectifs initiaux étaient les suivants : Mettre en place et développer une nouvelle forme de fédéralisme en tenant compte des contraintes du territoire pour une plus grande proximité (augmentation du nombre d'adhérents, renforcement du conventionnement existant avec les 5 Cafs), développer le chantier Vieillesse et Jeunesse et renforcer le développement de la formation à l'échelle régionale.

En 2020, le Fonds Mutualisé a permis :

- Le développement de la fédération avec l'adhésion de nouvelles structures
- La poursuite du programme de formation

commun avec FIGO. La formation est devenue un objet de travail à l'échelle régionale avec un déploiement de la structuration d'une mission d'ingénierie de formation portée par la fédération pour l'UFO.

- Des travaux sur la gouvernance : implication plus importante des administrateurs avec une posture politique plus forte avec la création de plusieurs commissions.

Fédération des centres sociaux de Charente Maritime (17 000 €) - 2^{ème} année (sur 3 ans)

La Fédération de Charente Maritime a sollicité en 2019 le soutien du Fonds Mutualisé pour se renforcer politiquement et pour :

- Conduire sa mission d'interface vis-à-vis de chacun des partenaires,
- Changer le mode de gouvernance pour développer le portage politique par un plus grand nombre de personnes, et leur implication effective,
- Modifier la « culture fédérale » (plus particulièrement la nature des relations entre fédération et centres sociaux),
- Et pour mettre en œuvre les orientations du projet avec le soutien de la FCSF.

Le soutien du Fonds Mutualisé visait à permettre un recrutement complémentaire (réalisé en septembre 2019) pour libérer du temps au délégué et lui permettre de mettre en action ces chantiers.

Malgré la pandémie, plusieurs espaces de travail collectifs ont permis d'avancer. Une formation-action sur la gouvernance a été réalisée, une place importante a été retrouvée dans le cadre du SDAVS, une mission d'animation du réseau EVS a été validée, des formations en direction des administrateurs ont été mises en place, ainsi qu'un groupe de travail MSE en lien avec le chantier FCSF.

Un groupe d'appui à la démarche a été installé, constitué de représentants de la FD, de la FCSF et du Fonds Mutualisé.

Fédération des Centres Sociaux de l'Allier (12 000€) - 2^{ème} année (sur 3 ans)

La Fédération est dans une phase de développement qui a nécessité un soutien du fonds mutualisé. En effet, la Fédération voit une opportunité de développer un réseau en Puy de Dôme, d'accueillir des Espaces de Vie Sociale et de muscler la Fédération.

La Fédération a accompagné la préfiguration d'un centre social et de deux EVS en Puy de Dôme. Bien que le Covid ait ralenti la démarche, un rapprochement avec les structures locales et les partenaires a pu être développé.

Fédération des Centres Sociaux de Gironde (20 000 €) - 1ère année (sur 2 ans)

Depuis la fusion de la Fédération et « d'Aster » (association de services au réseau), au sein de la « nouvelle fédération » et avec le développement de nouveaux espaces d'animation de réseau (animateurs jeunes, MSE), la Fédération s'est trouvée face à un challenge difficile au regard de ses moyens humains (absorbés par le pilotage du projet et de la nouvelle équipe élargie).

Il s'agissait donc :

- De maintenir la dynamique à l'égard des adhérents,
- De poursuivre et/ou initier de nouveaux projets
- De mobilisation sur les priorités des partenaires pour offrir de nouveaux leviers de négociation,
- D'optimiser l'organisation de travail et le fonctionnement (meilleure intégration de l'Atelier dans le projet fédéral et mise en adéquation des accompagnements aux besoins des adhérents),
- D'intégrer les préconisations d'un DLA (viabilité économique).

La mobilisation du fonds mutualisé porte sur le cofinancement pour un 1/3 d'un poste de chargé de mission fédéral à temps plein sur 18 mois, permettant de dégager le temps nécessaire à ce pilotage. Malgré les difficultés de mise en œuvre liées au Covid, la démarche suit son cours.

Fédération des Centres Sociaux du Var (15 000 €) - 1ère année (sur 1 an)

La Fédération des Centres Sociaux de la Côte d'Azur a sollicité le fond mutualisé pour un soutien à la restructuration engagée dans le département du Var et pour un soutien à la stabilisation financière de la Fédération. Le Fonds mutualisé a permis à la fédération de poursuivre l'animation et le développement du réseau ainsi que la recherche de moyens pour faire évoluer son modèle socio-économique pour les années à venir.

Les objectifs de mutualisation fédérale au plan de la région (incluant les moyens liés aux contrats de plan et leurs déclinaisons, fonds européens)

URNACS Union Régionale des centres sociaux de la Nouvelle Aquitaine (21 120€) - 1ère année (sur 3 ans)

L'URNACS s'est créée en Janvier 2019. Elle est issue d'un travail collectif qui a duré plus de deux années et qui a rassemblé sept fédérations départementales préalablement unies au sein de deux Unions régionales. Le Fonds Mutualisé a soutenu dès sa création cette nouvelle organisation associative créée en Janvier 2019, ambitieuse et novatrice (coordination politique / espaces thématiques) qui devait permettre :

- Des économies d'échelle, le partage d'outils élaborés et d'expertises, la mutualisation de tâches administratives, d'activités, de lobbying.
- Le recueil de projets reproductibles, expérimentaux, ...
- De mailler les ressources du territoire comme un atout,
- D'alimenter un réseau local et fédéral, encourager la création de nouvelles adhésions,
- De connaître et faire connaître les adhérents,
- De faire alliance pour décloisonner les fédérations.

Plusieurs de ces objectifs ont été développés voire atteints (mises en place de conventionnements entre Centres sociaux et FD ; début de la structuration de l'Organisme de Formation et de la démarche de certification ; réalisation et planification du programme de formation 2020 ; thématique bien vieillir, développement sur des départements sans fédération, ...). Cependant la place et le rôle de chacun (administrateurs et nouveaux salariés, dont le nouveau délégué arrivé) a été difficile à caler et ces difficultés ont pris le pas sur le déroulement de la démarche. Dès février 2020, la « coordination politique » de l'URNACS (instance décisionnaire équivalente à une AG) a suspendu pour une année le fonctionnement originel de l'URNACS et a créé un « gouvernement provisoire pour douze mois ». Le départ du salarié s'est fait en juillet 2020.

Les fonctions de bases redéfinies ont été reprises, au niveau professionnel, par 2 délégués départementaux.

Cependant les actions n'ayant pas été développées à la hauteur escomptée initialement et les ambitions et les enjeux demeurant présents, il a été décidé de reporter le soutien octroyé en 2019 sur l'année 2020 et de financer exceptionnellement en 2020, le temps de travail des deux délégués départementaux entre autres à l'accompagnement du « gouvernement provisoire ». 2020 a donc permis, grâce à la mobilisation des acteurs qui reste intacte, de reposer des enjeux forts pour 2021.

Union des centres sociaux de Bourgogne Franche Comté (28 000€) - 2e année (sur 3 ans)

L'Union régionale Bourgogne Franche Comté a été fondée en 2018 pour être un espace de coopération entre les réseaux des fédérations départementales (existantes ou à venir) et pour renforcer le fédéralisme et contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'organisations participatives.

L'Union régionale est constituée de deux Fédérations départementales (fédération de Côte d'Or et fédération de la Nièvre) et des adhérents directs à la FCSF de plusieurs départements de la région.

Le soutien du Fonds Mutualisé adopté en 2020 a permis l'arrivée d'une déléguée régionale et la mise en œuvre opérationnelle de missions identifiées à savoir : exercer une fonction de fédération dans les territoires actuellement non couverts par une fédération départementale avec :

- La mise en place d'actions d'accompagnement et d'animation sur les 6 départements non couverts
- La création d'outils collaboratifs
- Les représentations CRAJEP et CRESS
- La priorisation de 3 chantiers thématiques :
 - vieillissement (portage assuré par la Nièvre et la Côte d'Or),
 - formation (FD de la Nièvre),
 - stratégie et fédéralisme.

Union des Fédérations des centres sociaux d'Occitanie (5 000€) - 2ème année (sur 2 ans)

L'Union Fédérale Occitanie a été créée le 10 octobre 2016 par les fédérations FIGO et FDLR autour de trois enjeux :

- Se doter d'une parole politique régionale,
- Qualifier les pratiques professionnelles et militantes,
- Rassembler les réseaux d'acteurs

L'Union a sollicité en 2019 le soutien du Fonds Mutualisés afin de structurer l'entité fédérale régionale afin que cette dimension apporte une réelle plus-value aux fédérations en place.

En 2020, l'aide du fonds mutualisé est venue renforcer la création et le développement de la fédération Occitanie, notamment dans sa volonté de se faire reconnaître comme une entité légitime dans le paysage régional, mais aussi d'impulser et d'incarner une véritable dynamique fédérale à l'échelle de la nouvelle région. Par ailleurs l'UFO s'était donné comme objectif de développer son offre de formation à destination des centres sociaux d'Occitanie, mais ce volet a été considérablement impacté par la crise sanitaire.

La réalisation de ces objectifs est passé par un renforcement de la mutualisation des moyens entre les deux fédérations interdépartementales (FIGO et LR): travail spécifique autour de la gouvernance fédérale, création en mars 2020 d'un poste de secrétaire fédérale partagé. La mutualisation des moyens passe également par des projets et actions qui sont aujourd'hui portés au niveau régional : le projet Tour à Vélo, de la mobilité Européenne, une coordination régionale sur les questions de discriminations.

Par ailleurs, l'UFO a pu terminer en 2020 ses travaux entamés en 2019 autour de l'étude « thématiques et territoires » avec le département géographie de l'université Jean Jaurès à Toulouse (Brice Navereau, Marie-Christine Jaillet).

Un séminaire intitulé « Territoires et structures AVS : Maillage et animation fédérale en Occitanie » devait se dérouler en Mai 2020 sur une journée complète et permettre par la même occasion d'animer les Assemblées générales des deux fédérations interdépartementale (FIGO et Languedoc-Roussillon).

Du fait des événements liés à la crise sanitaire du Covid 19 il a été reporté à l'automne 2020, en distanciel, en expérimentant la plateforme Klaxoon pour plus d'interactivité.

Etudes recherches actions

Pour rappel, depuis l'Assemblée Générale 2019 et ce, pour une période expérimentale de 3 ans, le fonds mutualisé participe également au financement d'études recherches actions qui doivent impérativement répondre aux règles de coopération, de mutualisation et avec un retour et une exploitation possible par tout le réseau. Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan et sera suivi d'un vote à l'occasion de l'Assemblée Générale 2022 pour inscrire ce nouveau critère d'attribution de façon définitive.

Fédération des centres sociaux de Paris (8 000 euros) - 2ème année (sur 2 ans)

La Fédération des centres sociaux de Paris a lancé en 2019 un chantier de mise en réflexion collective du réseau sur le thème « Faire centre social en 2030 ». Il s'agit d'identifier à travers les mutations sociologiques, environnementales, économiques quel pourrait être le centre social souhaitable.

La fédération de Paris a souhaité mener cette démarche de prospective territoriale, tout en expérimentant une méthode spécifique aux pratiques de l'éducation populaire, transposable à d'autres territoires et d'autres contextes.

L'année 2020 a été marquée par d'importants bouleversements causés par la crise sanitaire du Covid qui ont fortement impacté la conduite du projet. Cependant l'objectif de finaliser la conception du Kit d'animation « Le Futur est à nous » au cours de l'année 2020 a été atteint.

Le kit d'animation "le futur est à nous !"

Le jeu inclusif pour outiller le réseau dans l'animation des temps prospectifs populaires et participatifs en centre social.

Il comprend :

- Le support d'animation jeu : plateau, cartes thématiques à tirer et fiches à compléter (pour la constitution des récits de futur),
- La fiche Meneur.se : un document qui a pour but d'expliquer à la personne qui endossera le rôle de meneur.se du « jeu » comment animer le temps et surtout, comment capitaliser les échanges afin d'en faire la base des récits de futur(s) à produire après chaque animation.

Fédération des Centres Sociaux de la Drôme (12 000€) - 2ème année (sur 3 ans)

La Fédération des Centres Sociaux de la Drôme avait envie de se muscler sur divers champs liés à l'innovation, l'impact social et le Développement Durable. Cette fédération compte un réseau de 13 Centres Sociaux adhérents et 5 Espaces de Vie Sociale, avec une possibilité de développement.

En alliance avec la CAF, un travail a été mis en place :

- Démarche Développement Durable
- Développement d'un Cluster
- Travail sur la mesure d'Impact social

En lien avec les Fédérations de Gironde, de l'Ardèche, de la Savoie, du Languedoc Roussillon, la Fédération poursuit ses projets en s'appuyant sur les ressources internes aux centres sociaux du réseau.

Des premiers documents sont disponibles sur le site Internet de la Fédération :

<https://drome.centres-sociaux.fr/>



Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (20 000€) - 1ère année (sur 1 an)

Le fonds mutualisé a permis de financer une étude recherche action sur « la mesure d'impact social, comme un outil de dialogue et de co-construction d'une politique territoriale ». En effet, 5 Centres Sociaux, sur la nouvelle Communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône », ont souhaité réaliser un travail collectif autour de la mesure d'Impact Social du territoire ceci en vue de renforcer la coopération entre ces associations, de fortifier le rôle de la Fédération auprès de ces associations et d'alimenter la mise en place de la CTG (Convention Territoriale Globale) sur le territoire.

**Fédération des Centres Sociaux du Rhône
(25 000€) - 1ère année (sur 3 ans)**

La Fédération rassemble 76 associations. Elle est souvent appelée pour accompagner des situations de crises.

Dans la gestion de crise, la Fédération aimerait mettre des moyens pour capitaliser les expériences de gestion de crise afin de mieux accompagner les associations en renforçant sa fonction de ressource (prévention & gestion de crise).

Le Fonds mutualisé a permis de renforcer la dynamique déjà enclenchée avec une "directrice experte" - personne ressource identifiée spécialiste (psychologue du travail) embauchée en CDD par la Fédération.

L'objectif de cette étude est de permettre :

- L'élaboration d'un document sur une méthode d'observation pour déceler les points critiques d'une organisation et pouvoir avant que cela ne fasse crise accompagner les associations à modifier leur fonctionnement voir à prendre des décisions rectificatives,
- La structuration d'une plate- forme ressources sur la prévention des situations à risques et accompagnement des centres.

Ce travail est réalisé en lien avec la CAF ainsi que d'autres partenaires. L'Etude est suivie par l'Union Régionale et un lien est fait avec le travail réalisé sur le burn out des directeurs, réalisé par la Fédération Loire / Haute Loire. Deux chercheurs du CNAM accompagnent la démarche.

**Fédération des Centres Sociaux du Nord
Pas de Calais (5 000€) - 1ère année (sur 1 an)**

Le fonds mutualisé a permis de financer une publication ressources partagée Fédération des centres sociaux Nord Pas de Calais / Fédération des centres sociaux des Pays Picards pour faire levier sur des enjeux partagés dans les Hauts de France.

Elle s'articule avec le chantier national numérique qui a produit un manifeste politique sur les centres sociaux et le numérique.

Cette publication qui témoigne de l'action des centres sociaux durant la crise sanitaire aura également permis :

- de poursuivre le travail d'influence auprès de la région dans le cadre de la programmation FEDER 2021 - 2027, de CAFs, avec le Haut-commissaire du Plan Pauvreté,
- capitaliser l'ensemble des actions conduites par les centres sociaux par une acculturation au numérique,
- valoriser l'adaptation des postures

professionnelles de l'ensemble des acteurs bénévoles et salariés et le développement des nouvelles compétences.

**Fédération des Centres Sociaux de
Bretagne (6 000€) - 1ère année (sur 2 ans)**

Dans le cadre de son chantier « vieillir en citoyen », la Fédération Régionale des Centres Sociaux de Bretagne a souhaité s'appuyer sur le travail et les préconisations issues de la recherche CARE réalisées par l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels des Pays de la Loire afin d'expérimenter de nouvelles actions auprès des personnes âgées.

Le projet devait se dérouler du printemps 2020 à septembre 2021. Il devait mobiliser le Copil « Vieillir en Citoyen » de la Fédération constitué de 2 bénévoles et 3 salariés, dont une personne dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sur 1 an (Master 2 Intervention Développement Sociale). Sa mission portait essentiellement sur la réalisation de ce projet.

Avec le Covid, la mission a été totalement réorientée et l'ensemble du projet est en cours de rééquilibrage.

**Fédération des Centres Sociaux et
Socioculturels de France (20 000€) - 1ère
année (sur 1an)**

La Fédération des Centres Sociaux a lancé en 2020 un programme d'analyse et d'étude sur les modèles socioéconomiques des fédérations de son réseau. L'étude vise à nourrir les pratiques des fédérations sur leurs modèles socio-économiques dans une double dimension. D'une part, par leur participation au parcours d'expériences inter-fédérations, 10 structures ont pu bénéficier d'un accompagnement collectif sur 5 journées et des intersessions. D'autre part, l'étude a permis d'amorcer un travail de construction de référentiels sur les pratiques économiques des fédérations et leurs modèles socio-économiques qui vont nourrir la stratégie des fédérations, et faciliter la structuration des fédérations émergentes. Début 2021, les perspectives de diffusion de la recherche-action sont en cours de conception pour proposer le parcours à de nouvelles fédérations et diffuser les résultats et outils issus de la recherche-action.

Fonds mutualisé et développement 2020

Annexe financière

Fonds Mutualisé brut collecté 2020	454 700,24 €
Ingénierie 5%	22 735,01 €
Solde disponible	431 965,23 €

A) Liste des interventions 2020 :

Fonds Mutualisé		
5 % Ingénierie	95 % Appui aux fédérations & développement	
	Critères	Hors Critères

Régions	Fédérations/Unions Demandeuses	Montant	Montant	Montant
---------	-----------------------------------	---------	---------	---------

<i>Développement de nouveaux territoires</i>				
FCSF	Plan Pluriannuel de développement des zones blanches		57 840 €	
<i>Financement partiel ou temporaire de fédérations nouvelle ou en difficulté de développement</i>				
NORMANDIE	Fédération des Centres Sociaux de Seine Maritime (Aide au développement)		25 000 €	
<i>Aide temporaire à des fédérations plus anciennes se trouvant en difficultés passagères (développement ou restructuration)</i>				
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Fédération des centres sociaux de Côte d'Or (Aide au développement)		25 000 €	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Fédération des centres sociaux de la Nièvre (Difficultés passagères)		25 000 €	
CENTRE VAL DE LOIRE	Fédération des centres sociaux du Centre Val de Loire (Aide au développement)		25 000 €	
OCCITANIE	Fédération des centres sociaux du Languedoc Roussillon (Difficultés passagères)		10 000 €	
NOUVELLE AQUITAINE	Fédération des centres sociaux de de la Charente Maritime (renouvellement de la gouvernance et du projet fédéral)		17 000 €	
AURACS	Fédération des centres sociaux de l'Allier (Aide au développement)		12 000 €	
OCCITANIE	Fédération interdépartementales des centres sociaux de Garonne Occitanie (Aide au développement)		30 000 €	
NOUVELLE AQUITAINE	Fédération des centres sociaux de Gironde (Aide au développement)		20 000 €	

PACA	Fédération des centres sociaux du Var (Difficultés passagères)		15 000 €	
------	---	--	----------	--

Les objectifs de mutualisation fédérale au plan de la région (incluant les moyens liés aux contrats de plan et leurs déclinaisons, Fonds européens)

NOUVELLE AQUITAINE	Union Nouvelle Aquitaine (Structuration de l'UR)		21 120 €	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Union Bourgogne Franche Comté (Structuration de l'UR)		28 000 €	
OCCITANIE	Union des Fédérations d'Occitanie (Structuration de l'Union régionale)		5 000 €	
<i>Etudes Recherches Actions</i>				
ILE DE FRANCE	Fédération des centres sociaux de PARIS (Prospectives des centres sociaux parisiens en 2030)		8 000 €	
AURACS	Fédération des centres sociaux de la Drôme (Création d'un réseau d'innovation sociale et environnementale)		12 000 €	
AURACS	Fédération des centres sociaux de l'Isère		20 000 €	
AURACS	Fédération des centres sociaux du Rhône		25 000 €	
HAUTS DE FRANCE	Fédération des centres sociaux du Nord Pas de Calais		5 000 €	
BRETAGNE	Fédération des centres sociaux de Bretagne		6 000 €	
FCSF	Fédération des centres sociaux de France (Etudes des modèles socio- économique des fédérations)		20 000 €	
Comité Technique National		14 378,90 €		
Total par rubrique			411 960€	

B) Fonctionnement 2020 :

Fonds mutualisé utilisé 2020 :	411 960€	Cotisations Net FM appel 2020	431 965,23€
Part du fonds non utilisé 2020 :	20 005, 23€	Fonds en attente	€
Total	431 965,23€	TOTAL	431 965,23€





La Fédération des Centres Sociaux de France

Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France [FCSF]
10 rue Montcalm - CS 11003
75869 PARIS cedex 17

<http://www.centres-sociaux.fr>

Tél. 01 53 09 96 16 - Fax : 01 53 09 96 00

Email : fcsf@centres-sociaux.asso.fr
